

Bruxelles, le 12 novembre 2025
(OR. en)

15082/25

SOC 739
EMPL 488
EDUC 424

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle - Nomination de Mme Erika MERLONE, membre titulaire pour l'Italie, en remplacement de M. Francesco LAURIA, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Francesco LAURIA, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs (pour l'Italie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation de travailleurs CES a présenté la candidature de M^{me} Erika MERLONE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 15079/25; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
